FranceterredeLAIT

LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

ÉCHANGES ENTRE L'INTERPROFESSION LAITIÈRE FRANÇAISE ET LES ONG DE PROTECTION ANIMALE :

LE BIEN-ÊTRE DES VACHES LAITIÈRES ET L'ACCÈS AU PÂTURAGE

Fevrier 2020

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

CIWF France
ciwf.fr

welfarm
Protection mondiale des animaux de ferme

OABA
Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

La Fondation Droit Animal
Éthique & Sciences

Principaux consensus et décisions formalisés dans le cadre des échanges de concertation, menés au cours de l'année 2019.

Préambule

Ce document synthétise les principaux consensus et décisions formalisés dans le cadre des échanges menés sur le pâturage au cours de l'année 2019 entre la filière laitière et les ONG de protection animale.
Dans le respect des convictions propres à chacun, la concertation a permis d'identifier les points de consensus présentés ci-après.

UN ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ

EN FRANCE, LA GRANDE MAJORITÉ DES VACHES SORTENT AU PÂTURAGE : UN ATOUT POUR LEUR BIEN-ÊTRE

Le pâturage est important pour le bien-être des vaches laitières. L'accès à une pâture, dans de bonnes conditions, leur permet d'exprimer une grande diversité de comportements : comportement alimentaire naturel, activité locomotrice, interactions sociales positives, etc. et contribue à leur bonne santé.

Si le pâturage ne peut à lui seul garantir un niveau de bien-être satisfaisant, il est une des conditions importantes pour le bien-être des vaches.

En France, 92% des vaches laitières en lactation ont accès à un espace extérieur (aires d'exercice ou pâture) dont 80% à une pâture (> 10 ares / vache).*

Cependant, depuis plusieurs années, l'accès au pâturage régresse, tant pour le nombre de vaches ayant accès à des pâtures que pour la surface pâturée par vache.

CONSENSUS IDENTIFIÉ :

L'accès au pâturage est important pour le bien-être des vaches laitières. C'est une pratique dominante dans les exploitations laitières françaises, puisqu'il concerne 80% des vaches en lactation et la filière souhaite que cette pratique perdure. Elle préconise donc de donner aux vaches laitières un accès au pâturage et souhaite enrayer le développement des exploitations sans accès au pâturage.

** Enquêtes structures 2016 –Traitement Institut de l'Élevage*

DES PREMIERS LEVIERS EN FAVEUR DE L'ACCÈS AU PÂTURAGE, SOUTENUS PAR LES ONG

Le groupe de concertation a identifié des premiers leviers en faveur de l'accès au pâturage qui seront déclinés en action par la filière laitière et mises en œuvre dès 2020.

Chaque exploitation est unique. L'éleveur a de nombreuses contraintes structurelles, techniques et économiques. Il doit en tenir compte pour tracer un schéma de conduite adapté et durable.

Une meilleure connaissance des bénéfices du pâturage pour le bien-être des vaches laitières, ainsi que de la gestion de l'herbe et des fourrages, contribuera à maintenir l'accès au pâturage dans les exploitations françaises. C'est pourquoi le groupe de concertation s'accorde sur la nécessité d'approfondir ces sujets dans le cadre de la formation des éleveurs ou futurs éleveurs. La filière laitière s'engage d'une part à être force de proposition, en concertation avec les ONG, auprès des instances concernées afin de faire évoluer dans ce sens les programmes **de la formation initiale et continue des acteurs du monde agricole** et, d'autre part, à développer des outils pédagogiques complémentaires.

Apporter une vision à plus long terme de la durabilité d'une exploitation laitière, au-delà des indicateurs de performance indispensables aux prises de décision à court terme, permettra de valoriser les systèmes pâturant. Ainsi, la filière laitière **s'engage à identifier et à diffuser auprès des acteurs techniques des indicateurs de durabilité, incluant les atouts des systèmes prévoyant l'accès au pâturage pour l'animal.**

En lien avec la problématique du renouvellement des générations agricoles qui est un sujet majeur, le groupe de concertation a entamé une réflexion sur les freins et leviers vis à vis de l'accès au pâturage lors de la reprise/transmission des exploitations, et identifié le besoin de prendre en compte la pratique du pâturage dès le début de la construction d'un projet d'installation. Le groupe de concertation s'accorde donc sur l'importance de formuler des préconisations explicites en faveur de l'accès au pâturage dans les diverses sources d'information consultées par les potentiels candidats, **bien en amont de la constitution du dossier d'installation et durant le parcours à l'installation**.

La filière laitière française s'engage à entreprendre dès 2020 ces premières actions identifiées, avec le soutien des ONG le cas échéant. Un bilan de l'impact des premières actions sera réalisé par le groupe de concertation fin 2020.

LA CONCERTATION, UNE MÉTHODE DE DIALOGUE SPÉCIFIQUE

À l'issue des États Généraux de l'Alimentation, l'interprofession laitière française et ses trois collèges - producteurs, coopératives et industriels laitiers - ont élaboré le plan de filière « France Terre de Lait ».

Conformément aux engagements alors pris, la filière laitière a lancé, en novembre 2018, un processus de concertation avec les ONG de protection animale qui concerne l'ensemble du lait et des produits laitiers fabriqués en France.

LA CONCERTATION C'EST :

- Un lieu d'échanges ouverts et respectueux ;
- L'occasion de confronter les points de vue sur des sujets communs ;
- L'opportunité de mieux comprendre les différentes prises de position de chacun ;
- L'identification de points d'accord, dans le cadre du respect des convictions propres à chacun ;
- La mise en œuvre de leviers définis en communs